



Refus réparation rapide voiture de la part de l'assurance

Par **spoky**, le **23/12/2008** à **10:00**

Accident de voiture le 6/12/2008 impliquant 3 véhicules. Je suis heurtée à l'arrière par le véhicule qui me suit et qui a lui même été poussé sur moi par le 3ème. Rapport de gendarmerie car blessures corporelles pour mon passager. Aucun tort pour moi mais comme je n'ai pas assurance tout risques, cette dernière: AXA Assurances refuse réparation de ma voiture avant réception du procès verbal transmis par "TRANS. PV" dans un délai supérieur à 4 mois.

Mon véhicule étant bien endommagé je peux difficilement l'utilisé, je ne peux pas non plus passer le contrôle technique en février...

Quels recours ai-je? Puis-je exiger la réparation car n'ayant aucun torts dans l'accident? Ne doit-on pas me prêter un autre véhicule pour mes déplacements? Si mes droits ne sont pas respectés à qui dois-je m'adresser car association des consommateurs fermée jusqu'au 10 Janvier 09.

Si vous pouvez me renseigner merci de me répondre.

Par **Tisuisse**, le **28/12/2008** à **17:54**

Bonjour,

N'étant pas assuré en "tous risques", il vous appartient d'intenter une action directement contre l'assureur du responsable, à moins que votre assureur n'accepte de vous aider dans le cadre de votre garantie "défense-recours".